

**EWA 13 octobre 2006 BRATISLAVA**  
Résolution  
« LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ DANS L'UE »

**A la veille de la Journée mondiale (17 octobre) du refus de la misère (ONU 2001 )**

**se référant :**

*aux Rapports: Zàborskà, sur Femmes et Pauvreté dans l'UE (2005), de la Commission des Droits de la Femme et de l'égalité des genres du Parlement Européen ,*

*Oomen, sur l'Agenda pour la politique sociale 2006-2010 (2005) et Bauer, sur la Protection sociale et l'inclusion sociale (2006), de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement Européen ;*

*au Rapport: «Les inégalités entre les hommes et les femmes: facteurs de précarité» Documentation française, collection des Rapports officiels, juillet 2005 ;*

*à la Résolution de Vienne des FPPE (14 oct 2005) adoptée à l'unanimité par le Congrès du PPE à Rome (30 mars 2006) ;*

*au projet AGE; «Services pour soutenir les aidants familiaux des personnes âgées en Europe», ainsi qu'à la Prise de position du Lobby Européen des Femmes sur la prise en charge des personnes dépendantes (mai 2006) ;*

**constatant que :**

*a-* les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être touchées par la pauvreté;

*b-* ce sont principalement les inégalités entre les hommes et les femmes qui sont la cause de la pauvreté des femmes;

*c-* les familles monoparentales (85% sont des femmes) en augmentation, les femmes âgées (les 2/3 de la population de plus de 65 ans sont des femmes) et les femmes des minorités (double handicap) sont les plus exposées à la pauvreté;

*d-* les situations de misère incitent à la prostitution, à la traite des femmes, à la violence, à l'exploitation ...;

*e-* les structures familiales ont évolué, avec un risque accru de fragilisation de la femme (séparations, familles monoparentales ou recomposées...);

*f-* les stéréotypes attribuant des rôles distincts aux hommes et aux femmes dans la famille et dans la société entretiennent les inégalités en maintenant encore souvent les femmes dans la dépendance économique et les hommes dans le rôle de décideur et de pourvoyeur de revenus;

*g-* les femmes assument, (le plus souvent gratuitement) la garde et l'entretien des personnes dépendantes dans la famille (enfants, personnes âgées, adultes dépendants) mais aussi dans la société ; et que de ce fait, cette noble et indispensable fonction de CARE, formelle et informelle, est dévalorisée et trop peu reconnue économiquement;

*h-* elle est régulièrement assumée par des personnes étrangères clandestines, non protégées;

*j-* le manque crucial de services et de structures d'accueil pour ces personnes dépendantes freine l'accès des femmes à la vie professionnelle et est une des principales causes de la dénatalité (avéré par de nombreuses recherches);

*k-* la multiplication de structures d'accueil aurait aussi pour effet la création d'emplois;

*l-* l'emploi est le meilleur garant contre la pauvreté des femmes, qui seul peut assurer le respect de certains de leurs droits essentiels comme l'indépendance économique, l'intégration sociale, un logement décent, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, la participation à la décision, notamment économique, sociale et politique;

*m-* avoir un emploi est indispensable mais pas suffisant : il doit assurer une insertion durable ; la précarité des femmes sur le marché du travail, plus grande que celle des hommes, peut les amener dans la pauvreté, notamment à l'âge de la retraite;

*n-* cette précarité plus grande, fruit de l'inégalité entre les hommes et les femmes, alors qu'il n'y a plus de différence de niveau de diplômes entre eux), se traduit par l'inégalité de salaires (15% en moyenne dans l'UE), la ségrégation des femmes vers les emplois les moins qualifiés, le temps partiel pour 50% non choisi (30% des femmes au travail contre 6% des hommes), les parcours professionnels interrompus (congé parental, interruption de carrière...), les contrats à durée déterminée, un taux de chômage plus élevé, une couverture sociale incomplète, la fragilité de l'insertion professionnelle et les difficultés de réinsertion ;

*o-* les mesures de conciliation vie familiale et professionnelle, largement utilisées par les femmes, se retournent contre elles (réinsertion difficile, retraite diminuée, périodes d'interruption non assimilées à des périodes de travail) ;

*p-* toutes les travailleuses n'ont pas droit au congé de maternité (indépendantes, contrat à durée déterminée...);

*q-* certaines politiques fiscales et sociales qui les incitent à ne pas entrer dans la vie professionnelle, présentent l'effet pervers d'être des pièges à l'emploi pour les femmes;

*q-* d'autres, fiscales, favorisent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers des pensions dont les femmes bénéficient peu (nombreuses dans les services et revenus trop faibles), aux dépens de la pension légale;

*r-* les indicateurs et statistiques sont encore souvent asexués, faussant ainsi la réalité;

*s-* les hommes ont un rôle à jouer dans l'éradication de la pauvreté des femmes et qu'ils ont, eux aussi, intérêt à plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Les FPPE et l'EFU recommandent aux Etats Membres, outre une approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes de toutes les politiques et à tous les niveaux:**

- 1- l'application stricte par les Etats des **Directives** européennes en commençant par celle de 1975 sur l'égalité de rémunérations des travailleurs masculins et féminins et celle de 76 sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail;
- 2- l'augmentation du nombre de **services et de structures d'accueil** abordables, accessibles et de qualité pour les personnes dépendantes : enfants, personnes âgées et adultes dépendants,
- 3- la **revalorisation de la prise en charge (CARE)** formelle et informelle des personnes dépendantes, et son financement public, notamment par les **fonds structurels européens**;
- 4- l'évaluation des **politiques fiscales et sociales** incitant les femmes à ne pas s'investir professionnellement, en vue de réaliser l'individualisation des droits fiscaux et sociaux,
- 5- une lutte accrue contre les **stéréotypes** de genre qui confortent les rôles distincts des femmes et des hommes dans l'enseignement, les media et la publicité ;
- 6- l'accès de toutes les travailleuses au **congé de maternité et de toutes les mères aux avantages liés à la maternité** ;
- 7- la révision de la Directive sur le **congé parental**, en y incluant un **congé de paternité**, en vue d'un meilleur partage des obligations parentales entre les pères et les mères;
- 8- la prévention de **l'endettement** par l'éducation à l'économie familiale, la détection précoce et l'enregistrement des prêts ;
- 9- le développement des **micro-crédits** en Europe pour les femmes pauvres qui désirent créer leur propre entreprise ;
- 10- une **politique d'immigration** tenant compte de la dimension de genre en général (alphabétisation, permis de séjour et de travail individuels...) et des besoins émergents en matière de CARE en particulier ;
- 11- la généralisation des indicateurs et des **statistiques** ventilés par sexe, et incluant le travail non rémunéré ;
- 12- une information objective sur **l'impact positif pour les hommes** aussi, de l'égalité hommes-femmes.